

26. Französische Filmtage Tübingen-Stuttgart

26ème Festival international du Film Francophone

Tübingen & Stuttgart

du 29 octobre au 4 novembre 2009



RÈGLEMENT

1. Objectifs

Le **Festival International du Film Francophone de Tübingen - Stuttgart** a pour objectifs de

- **présenter un panorama** de films produits en France et dans les pays de l'espace francophone (longs et courts métrages) encore non exploités en Allemagne, tant auprès des distributeurs, diffuseurs et des médias que vis-à-vis du public allemand.
- **être un lieu de rencontre privilégié** des cinématographies et des cultures francophones ;
- favoriser la circulation de films (longs métrages) produits en France par l'attribution d'un **Prix d'aide à la distribution**.
- promouvoir de jeunes réalisateurs de la francophonie par la remise d'un **Grand Prix du Festival International du Film Francophone de Tübingen-Stuttgart** et de deux « **Prix du Public** », Tübingen et Stuttgart.
- et d'un « **Prix OFAJ-TV5MONDE** » remis par **TV5MONDE** et par l'**Office franco-allemand pour la jeunesse**.
- cette série de prix est complétée par le « **Prix de la Critique** » décerné par l'Association allemande des critiques de cinéma.
- promouvoir de jeunes réalisateurs de la francophonie par la remise du « **Grand Prix du court métrage** » de Tübingen.
- promouvoir l'échange entre jeunes réalisateurs de la francophonie et le public par la remise du « **Prix Cinéslam** ».

2. Organisateurs

Le Festival est organisé par l'association culturelle à but non lucratif « **Filmtage Tübingen e.V.** » (comparable à une association loi de 1901) dont le siège légal est Hintere Grabenstr. 20 à 72070 Tübingen.

Il est subventionné par le Land du Bade-Wurtemberg, la ville de Tübingen, la ville de Stuttgart, l'Ambassade de France à Berlin, Unifrance et le Bureau du Cinéma à Berlin.

Le Festival est membre de la Coordination Européenne des Festivals GEIE, dont il applique les recommandations et le Code éthique.

3. Date et lieux du Festival

La 26ème édition du **Festival International du Film Francophone** se déroulera à Tübingen et Stuttgart du **29 octobre au 4 novembre 2009** dans neufs salles de cinéma.

4. Programmation

Le **26ème Festival International du Film Francophone de Tübingen-Stuttgart** proposera une sélection des films

- en compétition (voir par. 5)
- hors compétition
 - nouveaux films: long métrages de fictions et de documentaires de la Francophonie
 - films du Maghreb et de l'Afrique Noire francophone
 - un hommage à la carrière d'une actrice ou d'un acteur
 - un hommage à une réalisatrice ou à un réalisateur
 - cycles thématiques

5. Sélection officielle „Compétition“, „Nouveaux films“, „Courts métrages“

La sélection officielle comprend la « Compétition » ouverte aux longs métrages de fiction et documentaires ; la « Compétition » des courts métrages ; il comprend également la section « Nouveaux Films » hors compétition.

La sélection officielle est ouverte aux longs métrages, moyens métrages et courts métrages de la francophonie. Tout film présenté dans ces sections doit répondre aux conditions suivantes:

- avoir été terminé après le 1er janvier 2008, à défaut, avoir eu sa première présentation publique durant la même période.
- de préférence être inédit en Allemagne (non exploité commercialement en Allemagne ou non diffusé sur les chaînes de télévision allemandes ou la chaîne franco-allemande Arte).
- être disponible en copie 35mm / 16mm, les documentaires et les courts-métrages peuvent être en dvcam, BETA SP et DVD.
- être sous-titré en anglais ou en allemand.
- avoir une durée maximum de 25 minutes pour les courts métrages.

5.1. Compétition internationale

Est susceptible de participer tout long métrage de fiction ou film documentaire produit ou coproduit par la France ou par un pays de l'espace francophone qui concoure dans la section **Compétition Officielle**. Le film doit être réalisé par un/e jeune cinéaste ou la première ou deuxième œuvre d'un réalisateur. Lors de sa présentation au Festival, le film ne peut être sorti en salle en Allemagne.

- 5.1.1. **Grand Prix du Festival International du Film Francophone de Tübingen-Stuttgart**, doté de **5000€**. Ce prix est remis au producteur du film primé par le Jury et récompense le « **meilleur long-métrage** ».
- 5.1.2. **Prix du Public de Tübingen** (doté de 2500€) et le **Prix du Public de Stuttgart** (doté de 2500€). Les prix sont attribués au réalisateur.
- 5.1.3. **Prix OFAJ-TV5MONDE, doté de 2000€**, remis par **TV5MONDE** et par l'**Office franco-allemand pour la jeunesse**. TV5MONDE soutient la distribution en Allemagne, du film primé, avec des moyens publicitaires d'une valeur de 2000€. Le prix est attribué au distributeur allemand.
- 5.1.4. **Prix de la Critique** décerné par l'Association allemande des critiques de cinéma (doté de 1000€). Le prix est attribué au réalisateur.
- 5.1.5. **Grand Prix du court métrage** de Tübingen est décerné par le Jury International, il récompense le meilleur film court de la francophonie. Courts métrages (25 minutes max., sous-titrage anglais ou allemand obligatoire)

5.2. Compétition française

Prix d'aide à la distribution doté de 20 000 euros destiné à un distributeur allemand d'un film français offert par Unifrance et la Mit freundlichen Grüßen Bade-Wurtemberg.

Peut être nommé tout film ayant déjà un distributeur en Allemagne ou atteint un état avancé dans la négociation pour l'achat du film par un distributeur en Allemagne.

6. Présélection des films

Tout **long métrage** devra être visionné par le Festival **avant le vendredi 21 août 2009**.

Tout **court métrage** devra être visionné par le Festival **avant le mercredi 1 juillet 2009**.

Nous vous prions de bien vouloir nous envoyer une DVD ou un VHS avant cette date. Le Festival ne retournera les DVD et les vidéocassettes envoyés pour la présélection qu'à la demande.

Tous les films sont visionnés par plusieurs personnes appartenant au Comité de Sélection du Festival. La confirmation de la sélection sera communiquée au producteur, au vendeur à l'étranger ou le cas échéant au distributeur du film en Allemagne par courriel **au plus tard le 1 septembre 2009**.

7. Modalités d'inscription

Les films sont inscrits par le producteur, le vendeur à l'étranger ou le distributeur du film en Allemagne selon les consignes suivantes:

- Les films doivent être inscrits **au plus tard le 21 août 2009**.
- Le formulaire d'inscription complet doit être accompagné du matériel suivant (si celui-ci n'a pas été envoyé auparavant par email, merci de le joindre au DVD):
 - synopsis
 - fiche technique
 - bio-filmographie du réalisateur
 - 1 photo du réalisateur
 - photos de presse
 - dossier de presse
 - 3 affiches
 - photos d'affichage
- Les films à sélectionner doivent être envoyés dans leur version originale et sous-titrée en anglais ou en allemand.
- **Aucun film ne pourra être retiré de la programmation par son (ses) producteur(s), le vendeur à l'étranger ou le distributeur du film en Allemagne après la signature du formulaire d'inscription.**

8. Rémunération des projections

Les projections organisées dans le cadre des programmes de compétitions ne sont pas rémunérées.

9. Transport des copies

Le Festival prend en charge les frais de transport des copies depuis le pays de production et leur retour à condition que le transport ait été organisé par le Festival avec le transporteur de son choix. Les copies des films sélectionnés doivent parvenir au bureau du Festival **avant le 14 octobre 2009**.

Sauf indication contraire du producteur, du vendeur à l'étranger ou du distributeur du film en Allemagne, les copies seront renvoyées à l'adresse de l'expéditeur dans la semaine qui suit le Festival.

10. Assurance des copies

Les frais d'assurance des films inscrits sont pris en charge par le Festival. Tous les films sont assurés contre tout dommage ou perte à partir de leur date de réception jusqu'à celle de leur réexpédition par le Festival.

En cas de détérioration d'une copie, la responsabilité du Festival n'est engagée que dans les limites de la valeur indiquée sur le formulaire d'inscription par le producteur, le vendeur à l'étranger ou le distributeur du film en Allemagne. Seules seront acceptées les copies en parfait état de projection.

11. Invitation de réalisateurs, acteurs ou producteurs

Le Festival invite le réalisateur(trice) ou un(e) acteur(trice) ou le producteur(trice) des longs métrages sélectionnés pour la Compétition à un séjour de 3 jours pendant la manifestation. Les frais de voyage et d'hébergement sont à la charge du Festival.

L'inscription d'un film au Festival implique la connaissance et l'acceptation de toutes les clauses du présent règlement. En cas de divergences sur l'interprétation du règlement, le texte allemand fait foi. Tous les cas non expressément prévus seront réglés par la Direction du Festival, compte tenu du règlement international.